

Un modèle qui a fait ses preuves

L'Estrie coopérative

PAR ANNIE FOREST

Afin de marquer la Semaine de la coopération, qui a eu lieu du 13 au 17 octobre sous le thème « Coopérer c'est s'enrichir mutuellement », la Coopérative de développement régional de l'Estrie (CDR de l'Estrie) a procédé au lancement du *Guide des coopératives en Estrie*. Selon Janvier Cliche, directeur général de l'organisation, l'Estrie fait bonne figure au niveau du développement du modèle coopératif et si la tendance se maintient, le mouvement coopératif est voué à une longue vie en Estrie.

En effet, sur le territoire estrien, on compte 120 coopératives non financières en Estrie et ce nombre est en croissance d'une quinzaine de coopératives par année depuis 2005, selon la CDR de l'Estrie. Ces coopératives représentent 2 534 emplois et permettent aux quelque 66 780 membres de se partager un chiffre d'affaires de 145 millions de dollars.

Modèle coopératif sherbrookois

Dans la seule région de la Ville de Sherbrooke, on retrouve plus de la moitié des coopératives non financières en Estrie, soit 61 coopératives. Ces dernières regroupent 41 627 membres et représentent 1 619 emplois. On retrouve ces coopératives non financières dans plusieurs secteurs. On peut donner comme exemple, la Coopérative de l'Université de Sherbrooke, qui existe depuis 44 ans et qui a acquis la librairie de l'université en 2007. Notons également les coopératives d'habitation, telles la coopérative des Grandes Familles, qui répond aux besoins des familles immigrantes précisément, et l'Estudiantine, située au centre-ville, qui accueille des étudiants et des étudiantes de l'Université de Sherbrooke. Selon les données fournies par Réjean Côté, directeur général par intérim de la Fédération

Coop-Habitat Estrie, d'autres projets semblables sont en voie d'exécution, dont deux en particulier, la coopérative de solidarité La Grande Vie et la coopérative en santé mentale Coop les Haubans. De 1997 à

Dans la région, les coopératives regroupent 41 627 membres et représentent 1 619 emplois.

2007, ce sont quelque 246 unités de logements qui ont été réalisées grâce aux projets de développement de la Fédération Coop-Habitat Estrie. Parmi les projets en cours de réalisation et en préparation de 2008 à 2010, un nombre de 191 unités de logement concerne la région de Sherbrooke.

Desjardins et cie

Le modèle coopératif est aussi composé de coopératives financières, tel le réseau Desjardins. Ce dernier, avec ses 28 caisses en Estrie, compte 1 636 personnes employées et, rien que cette année, a permis de remettre 37,9 millions de dollars en ristournes à ses membres. Enfin, dans le domaine de l'assurance-vie et des biens, Promutuel est, entre autres, représentée par Promutuel Coaticook-



Photo : Archives

La Maison humaine, une des premières coopératives d'habitation qui a lancé le mouvement dans le quartier dans les années 1970, est un bel exemple de prise en charge de son milieu de vie par les gens qui « rêvaient », à l'époque, d'améliorer leurs conditions de vie sociale et économique.

Sherbrooke et Promutuel Monts et Rives, toutes deux étant considérées comme des coopératives financières.

Le modèle coopératif et ses bienfaits

Dans tous les cas, coopératives non financières et financières

confondues, le modèle coopératif permet de générer des profits qui seront par la suite redistribués parmi les nombreux membres. Ce modèle permet donc une redistribution égale de la richesse, en plus d'être à l'origine de la création d'emplois. Il s'agit donc d'un modèle à

imiter et à perpétuer, en particulier chez nos gouvernements qui, trop souvent, ne semblent pas avoir acquis cette notion de « redistribution égale de la richesse »...

Source : *La Tribune*, « Le modèle coopératif en croissance en région », 17 octobre 2008 et Réjean Côté de la Fédération Coop-Habitat Estrie

Grande victoire historique

Le 31 octobre dernier, la Cour supérieure rendait inconstitutionnels et invalides les projets de loi 7 et 8, adoptés sous le bâillon en 2003 et qui retireraient aux ressources intermédiaires et de type familial ainsi qu'aux responsables d'un service de garde en milieu familial, leur droit à la syndicalisation.

La juge Danielle Grenier reconnaît que les lois 7 et 8 violent la liberté d'association et le droit à l'égalité des travailleuses concernées. Ces lois ont privé rétroactivement ces femmes de leur droit de se syndiquer et leur droit aux avantages liés aux protections des lois du monde du travail.

Ce jugement répare la grande injustice causée par le gouvernement Charest à l'égard de 20 000 femmes du Québec, parmi les plus vulnérables. La CSD et la CSQ ont l'intention de reprendre sans tarder une vaste campagne de syndicalisation auprès des catégories d'emploi concernées.



Illustration : *La Gazette des femmes*, juillet-août 2002

Quelle sera la position du premier ministre Charest à l'aube d'une nouvelle campagne électorale ?

Source : Les syndicats CSD et CSQ

ÉDITORIAL

Organismes de défense collective des droits

Un peu plus de fric pour nos droits !

Les organismes de défense collective des droits (DCD) demeurent une des composantes du mouvement communautaire autonome les moins bien financées par le gouvernement québécois. Mais de quoi parle-t-on au juste ?

Les organismes en DCD interviennent sur différentes questions sociales en fonction d'obtenir plus de justice sociale : consommation (ACEF, Service budgétaire populaire, ...), logement (Association des locataires), personnes handicapées (Promotion Handicap, Association des personnes handicapées visuelles,...), personnes âgées (AQDR,...), chômage (Mouvement des chômeurs et chômeuses, ...), aide sociale (Action Plus, ...), etc.

C'est une contribution à une plus grande justice sociale

Bref, plus de 350 organismes en DCD sont présents sur l'ensemble du territoire québécois dont plus de 25 en Estrie. La contribution des organismes en défense collective des droits à une plus grande justice sociale et à l'atteinte de l'égalité pour toutes et tous est indéniable ; elle doit être reconnue financièrement de façon plus adéquate !

Bien qu'au Québec, des avancées aient été réalisées, notamment en faveur de l'égalité des femmes, de la reconnaissance des conjoints de même sexe et de l'inclusion sociale de groupes marginalisés, il n'en demeure pas moins que beaucoup de travail reste à faire. Or, les moyens financiers pour mener à bien ces actions manquent considérablement.

L'argent pour les droits des citoyens et des citoyennes

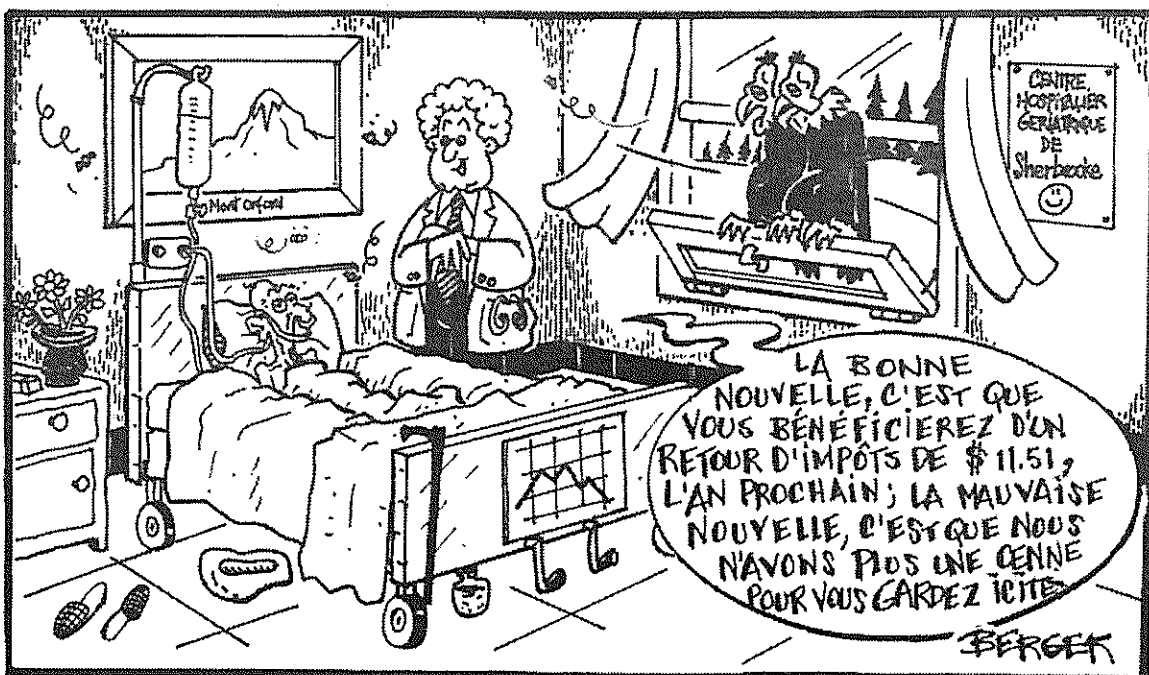
Le journal communautaire *Entrée Libre* appuie les demandes déposées par le Comité de défense collective des droits représentant l'ensemble des organismes en DCD au Québec (voir l'encadré en page 3).

Selon les données disponibles, nous constatons que la moyenne de leur financement annuel est de 51 460 \$ alors que celui de l'ensemble des organismes communautaires, tout secteur confondu, est de 109 211 \$. Plus de la moitié des organismes en défense collective des droits reçoivent moins de 50 000 \$ chacun annuellement et le quart, à peine 25 000 \$. Il s'agit d'une situation inadmissible !

Entrée Libre, à l'instar de la TROVEPE* (qui demeure le fer de lance en Estrie pour la défense des organismes de DCD), interpelle donc les candidates et les candidats qui se présentent dans le cadre de la campagne électorale québécoise en leur demandant publiquement qu'elles et qu'ils s'engagent à défendre le rehaussement du financement des organismes en défense collective des droits.

PAR LE COLLECTIF D'ENTRÉE LIBRE

*Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie



Reprise d'une caricature de Pierre Berger qui a paru dans le numéro de juin 2007...

Utilisation des sondages à des fins politiques

La santé en prend pour son rhume

PAR LOUISE DAIGLE

Un article du journaliste André Noël paru dans *La Presse* début octobre, nous apprenait que selon une récente étude produite par des chercheurs québécois, « les sondages sont loin de représenter fidèlement l'opinion de la population ».

Les chercheurs ont donc opposé les résultats des sondages financés par les fonds publics à ceux financés par des groupes d'intérêt qui s'activent pour la privatisation des soins de santé. Dans le premier groupe, les sondages (ex. Statistique Canada), montrent que les Canadiens et les Québécois qui ont eu recours aux soins de santé au cours des 12 derniers mois, sont satisfaits ou très satisfaits dans un taux variant entre 82 % et 84 %.

Dans le second groupe, les sondages répètent que les gens considèrent que le système de santé public est en crise ; qu'une réforme en profondeur est nécessaire et que la seule solution demeure un plus grand recours à la privatisation.

Cette contradiction s'explique par le fait que l'utilisation des sondages par ce second groupe sert à des fins politiques.

IÉM et les autres

L'Institut économique de Montréal (IÉM) a commandé des sondages répétés de Léger Marketing dans le but de mesurer l'ouverture de la population à l'idée d'un financement privé dans les soins de santé. Par la suite, dans ses communiqués de presse, l'IÉM s'est montrée ouvertement en faveur de la privatisation du système de santé public. Elle utilise donc les sondages comme un outil pour faire valoir son option et la placer en avant-scène et jouer par le fait même, d'une bonne publicité dans les médias. Selon ce qu'elle veut en faire, les questions iront dans le sens souhaité et le choix des mots orientera les réponses.

Dans le cas du jugement Chaoulli, des firmes privées ont demandé aux Canadiens ce qu'ils pensaient de ce jugement



Selon le privé, le système de santé public est malade comme un chien.

en faveur d'une participation plus marquée en santé. La moitié d'entre eux n'en avaient jamais entendu parler avant !

Inquiets, dites-vous ?

Les chercheurs ont analysé 52 sondages commerciaux (presque tous venaient de groupes d'intérêt privé). Ils sont arrivés à la conclusion « que l'anxiété des citoyens envers leur système de santé ne provient pas de leur expérience personnelle en tant que patients mais au contraire que la source de cette anxiété généralisée, selon leur hypothèse, se trouve dans les médias qui affirment que le système présente un problème ». Ça donne à réfléchir et à apprécier encore plus les soins de santé offerts par le public !

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9500

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Louise Daigle
Claude Dostie
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert
Pascal Rheault

Mise en page
Louise Daigle

Correction
Louise Daigle

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Johanne Bilodeau
André Collard
Laurence Ménard
Pascale Parent
Denis Poudrier
Francis Poulin
Sandy Tremblay

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg. 7082

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECQ Association des
médias sociaux
communautaires
de l'Estrie

Distribution
Assistée
numérique
AOUDA

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec

Rpm

Jeunes et travail atypique

PAR SANDY TREMBLAY • Illusion-Emploi

Professeur à l'Université Laval en relations industrielles, Jean Bernier a été approché en 2001 par le ministre du Travail de l'époque Jean Rochon, afin de rédiger un rapport complet sur le travail atypique et précaire au Québec. Malheureusement, ce rapport accumule présentement la poussière sur une des nombreuses tablettes de notre actuel gouvernement libéral.

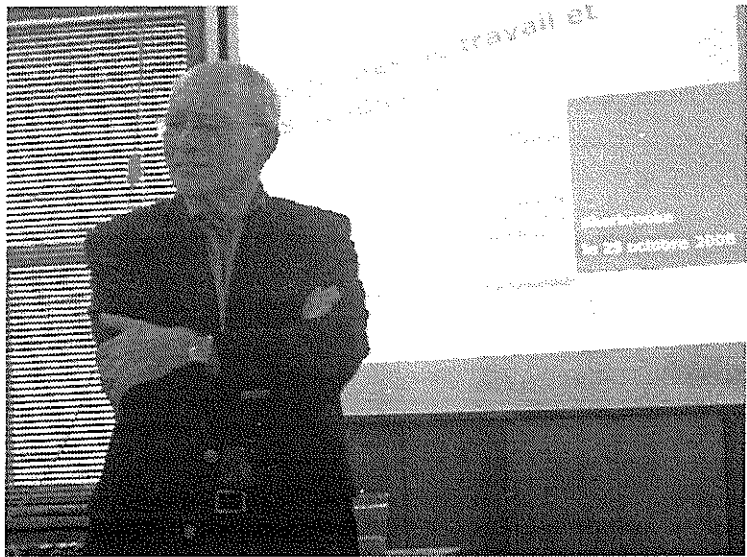


Photo : Sandy Tremblay

Monsieur Jean Bernier durant sa conférence sur le travail atypique qui s'est tenue au centre communautaire de la rue Laurier le 25 octobre dernier.

Dans ce rapport intitulé *Les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle*, on retrouve plus de 50 recommandations. Elles visent à améliorer la situation des quelque 1,2 million de Québécois et de Québécoises, incluant les étudiants, qui ne correspondent pas au modèle classique du travail salarié. Ces travailleuses et travailleurs dits atypiques (travail à temps partiel, travail autonome, etc.) ne fonctionnent pas à l'intérieur d'une relation de travail subordonnée, de durée indéterminée, pour le compte d'un même employeur dans son entreprise.

Selon Statistique Canada, la proportion des travailleurs et des travailleuses atypiques au Québec est passée de 16,7 % de l'emploi total en 1976, à

36,4 % en 2001. Ainsi, la moitié des jeunes travailleurs de moins de 30 ans fait partie de cette catégorie.

Employeur et employé

Pour l'employeur, le travail atypique offre une plus grande flexibilité dans l'utilisation et la gestion de la main-d'oeuvre. Pour le travailleur, il peut faciliter la conciliation travail-famille, ou permettre une plus grande autonomie dans l'exécution du travail. Toutefois, les impacts sur les conditions de travail et de vie de ces personnes employées sont nombreux.

Lors de sa conférence, monsieur Bernier a présenté les impacts du travail atypique en lien avec différents aspects tels la syndicalisation, la santé et sécurité au travail, l'assurance-chômage.



La CSN porte la cause du Roi du Coq rôti à l'échelle du Québec

Coup de tonnerre : la proposition patronale faisant état de majoration de 0,5 % par année sur une période de cinq ans touchant uniquement les cinq premiers échelons de l'échelle salariale a été battue en brèche à 99 % lors d'un vote secret le 25 octobre.

Selon cette proposition, un travailleur comptant 31 années de services aurait eu droit à un gel salarial pendant cinq ans.

« Ce sont des sans-cœur, ils ne méritent aucun respect, a lâché le président de la CSN-Estrie, Jean Lacharité. Du coup, il a annoncé une campagne de solidarité à l'échelle des 2000 syndicats CSN à partir du 27 octobre.

Source : Cyberpresse, La Tribune, Alain Goupil, 25 octobre 2008

Marche nationale contre le projet de loi C-484



Photo : Sandra Landry

Le 28 septembre dernier avait lieu à Montréal une manifestation nationale pour dénoncer le projet de loi C-484, intitulé *Loi sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*, qui donnerait des droits légaux au fœtus et ouvrirait par la porte d'en arrière le débat sur l'avortement. La marche a mobilisé plus de 6 000 personnes. En Estrie, ce sont 112 d'entre elles qui ont répondu à l'appel du Collectif pour le libre choix, du Syndicat en soins des professionnelles de l'Estrie et du Comité femmes du Cégep de Sherbrooke. Le gouvernement conservateur de Stephen Harper a été reconduit au pouvoir. Qu'advient-il du projet de loi C-484 qui était rendu en troisième lecture avant les élections ?

Par Laurence Ménard • Collectif pour le libre choix

LA TROVEPE* demande publiquement que les candidats et les candidates aux présentes élections provinciales s'engagent à défendre le rehaussement du soutien financier du gouvernement québécois aux organismes de défense collective des droits. (voir l'éditorial en p. 2)



Pour un rehaussement immédiat de 8,3 M \$ pour le financement des 350 groupes en défense collective des droits du Québec :

- 5,95 millions \$ pour rehausser les subventions des 272 organismes les plus pauvres déjà financés :
 - 3,5 millions \$ pour rehausser à 55 300 \$ chacun le financement de base de 200 organismes de base ;
 - 850 000 \$ pour rehausser à 73 800 \$ chacun le financement de base de 44 regroupements régionaux ;
 - 1,6 million \$ pour rehausser à 129 000 \$ chacun le financement de base de 28 regroupements nationaux ;
- 1 400 000 \$ pour indexer les subventions de tous les organismes et regroupements actuellement financés par le SACAIS, ces subventions n'ayant jamais été indexées depuis 2003 ;
- 1 million pour accueillir des organismes en attente d'un premier financement.

*Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie



POUR UN

CHANGEMENT DURABLE



www.quebecsolidaire.net/sherbrooke

Dans le cadre des Journées québécoises de la solidarité internationale

MONDE SUR SCÈNE

Samedi 13 décembre
à 19 heures

Au Téléphone Rouge, rue Wellington S

MÉDIA

Information régionale en voie d'instinction

Le Québec entre dans une crise vis-à-vis ses régions sur le plan politique, économique et culturel où la réduction de l'État et sa réingénierie néo-libérale ont tout à voir. Force fût de constater, lors du colloque du Conseil de Presse du Québec (CPQ), du 16 octobre auquel le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) a assisté, que la société de l'information n'échappe pas à tout cela. Le conseil a fait une tournée régionale, l'année dernière, pour tâter le pouls de la population ainsi que celui des organismes locaux et régionaux sur l'état général des médias. Celle-ci a abouti à un document concis et qualitatif sur l'état des lieux.

L'état des lieux selon VOUS !

Rien de bien surprenant comme constat remarquaient les gens présents lors du colloque (journalistes, éditeurs, propriétaires de médias, citoyens et citoyennes) : faible couverture des enjeux régionaux, sensationnalisme, faits divers, manque de ressources, absence de représentation des régions dans les médias nationaux et plusieurs autres critiques lucides. L'inaccessibilité aux médias, surtout électroniques (télévision, radio et Internet), dans les régions éloignées des grands centres urbains fut l'élément qui aura marqué le plus l'assistance. Le manque de distribution d'Internet haute-vitesse, qui permet d'être informé rapidement et à moindre coût dans ces régions, a été ciblé comme l'élément central.

La tournée ne s'en est pas tenue qu'à recueillir des critiques. Elle se voulait constructive et a permis d'étoffer certaines solutions intéressantes : développer des liens entre les réseaux médiatiques nationaux, régionaux et locaux, renforcer le Conseil de radiotélédiffusion du Canada (CRTC) pour l'adoption de règles obligeant la diffusion d'information locale et régionale et favoriser une accessibilité universelle au câble et à Internet haute-vitesse. Malgré un constat plutôt négatif, il faut tout de même se réjouir de l'intérêt relié aux médias dans la société et du rôle social que la population souhaite que ceux-ci jouent.

Et l'argent dans tout ça ?

Ceci dit, il faudrait aussi voir l'envers de la médaille. Que quelques entreprises se partagent la majorité des organes médiatiques importants, que celles-ci aient comme priorité le rendement économique de leurs actionnaires bien avant l'information (certains ne s'en cachaient d'ailleurs pas lors du colloque) et que ni l'État ni la population ne réagissent en conséquence n'aidera pas à répondre aux nécessités exprimées lors de cette tournée. Faut-il se surprendre de voir dans le document comme solution de prendre à contrat des journalistes des milieux communautaires comme antenne régionale afin que les grands médias daignent couvrir les régions ? Pourquoi, tant qu'à y être, ne pas tous devenir bénévoles chez Québecor ou Power Corporation afin de les aider à nous informer adéquatement tout en n'affectant pas leur profit net respectif au Canada de plus d'un milliard de dollars ? Tout porte à croire qu'il faudra des mesures claires et novatrices pour répondre aux demandes multiples des régions. En ce sens, le CRÉMI interpelle le CPQ afin qu'il s'oriente vers la promotion d'un accès généralisé à une information complète et de qualité. Pour ce faire, le conseil devra devenir un organisme indépendant de tout financement en provenance des entreprises de presse qui le financent actuellement à 60 %. Il en va de la défense du citoyen pour une information libre de toutes attaches politiques, financières ou autres.

PAR FRANCIS POULIN • CRÉMI



Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

Mutilations sexuelles

L'autre côté de l'hypersexualisation

PAR JOHANNE BILODEAU • Collectif pour le libre choix

Nous avons souvent entendu parler des mutilations sexuelles dans le monde, principalement de l'excision. Récemment, un article de Antoine Char, publié dans le quotidien *Montréal Métro*, nous informait sur le pressage des seins pratiqué au Cameroun. Nous y faisons un parallèle avec l'hypersexualisation, connue ici, et la campagne actuelle en prévention du cancer du sein.

Cette technique du « repassage des seins » consiste à utiliser des pierres chauffées au feu de bois. Les mères aplatissent ainsi les seins de leurs filles afin de les « protéger » des regards luxurieux des jeunes mâles. Au Cameroun, un pays de 17 millions d'habitants, près du quart des adolescentes auraient les seins « repassés ». Au total, peut-être plus de quatre millions de Camerounaises ont été traitées pour cacher leur féminité. Le secret est souvent bien gardé entre la jeune fille et sa mère.



Archives : Collectif pour le libre choix

Le temps de l'enfance, le temps des jeux est bien court...

Lutter contre cette pratique culturelle

Considéré comme une pratique culturelle dans d'autres pays d'Afrique occidentale, le Réseau des associations de tantines (Renata), un groupe de 5000 filles-mères camerounaises fait campagne contre cette pratique.

Le « repassage des seins » traumatise les jeunes filles, leur empêche de vivre normalement leur sexualité et les expose à plusieurs problèmes de santé. Au Cameroun, le « repassage des seins » est responsable de 10 % des cancers du sein.

À Montréal, l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux en est témoin. « Certaines femmes, venant nous voir, croient qu'on leur a jeté un sort, déclare Javiera Arroyo, conseillère en santé. Les femmes se sentent rejetées, étant convaincues d'avoir une maladie honteuse. » Lorsqu'elles décident de se faire soigner, elles le sont, ce qui est loin d'être le cas dans leur pays d'origine. Dans le tiers monde, le cancer du sein reste tabou. Les coûts pour une mammographie sont quasi inaccessibles.

Il y a, officiellement, un million de nouveaux cas de cancer du sein dans le monde. Au-delà de 400 000 femmes en meurent. Dans une douzaine d'années, 70 % de ces cancers seront diagnostiqués dans les pays du Sud.

La mort qui guette au détour

En attendant, le « repassage des seins » continue dans bon nombre de pays africains et l'insupportable souffrance des adolescentes se poursuit parfois en une douleur cancéreuse souvent mortelle, faute de soins.

La « baby girl »



Cette poupée Bratz a du vernis sur les ongles, du fard sur les paupières et porte son biberon en bandoulière comme un sac à main. Sur l'emballage du jouet destiné aux enfants de 4 ans et plus, on peut lire que ce « baby girl » se passionne pour la mode...

La sexualité à tendance pornographique est omniprésente dans l'espace public. Le Conseil du statut de la femme a étudié les conséquences de ce phénomène sur les jeunes. Résultat ? Un cri d'alarme assorti d'une dizaine de recommandations.

Voir www.csf.gouv.qc.ca

Source : La Gazette des femmes, octobre 2008



187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

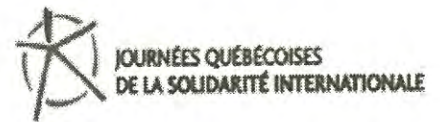
VERS L'ÉGALITÉ

Les projets *Femme et immigrante* : je prends ma place du Collectif des femmes immigrantes du Québec et *Élections 2009 ! En route vers la parité* de l'organisme Femmes et politique municipale de l'Estrie font partie des projets retenus dans le cadre du programme 2008-2009 « À égalité pour décider ».

La ministre de la CCCF, Christine St-Pierre, a dévoilé en juillet les 33 projets sélectionnés. Le programme « vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales du Québec » et est assorti d'un budget annuel d'un million de dollars. Depuis sa création en 1999, il a permis de subventionner plus de 360 projets.

Source : La Gazette des femmes, octobre 2008

Bref portrait de l'agriculture dans le monde



Au Québec, la population agricole formait aussi peu qu'7 % de la population rurale et 1,3 % de la population totale de la province en 2001. Il y avait alors 3,4 tracteurs par ferme, soit environ un tracteur pour trois actifs agricoles (1 actif = 1 travailleur). Une ferme québécoise moyenne dispose de 110 hectares (ha) environ, soit plus ou moins 35 ha par actif.

Il n'en a pas toujours été ainsi. En 1961, les ménages agricoles constituaient encore 11 % de la population totale du Québec. Vers 1900, la majorité des gens vivaient sur des fermes. La pauvreté dans les campagnes et le développement des villes : industrie, commerce, service d'éducation, de communication, etc. ont peu à peu vidé les zones rurales du Québec de la plupart de leurs habitants.

3,5 milliards de ruraux

Dans les pays en développement, qui représentent les trois quarts de l'humanité, la majorité des gens vivent encore en zone rurale, une situation comparable à celle du Québec vers 1900. En conséquence, à l'échelle mondiale, plus de la moitié des 6,6 milliards d'habitants de la planète habitent en dehors des villes.

Parmi les 3,5 milliards de ruraux qu'il y a sur la terre, 2,8 milliards d'individus – environ 80 % du total – font partie de ménages vivant directement du travail agricole. Les autres ruraux font du commerce, du transport ou pratiquent divers autres métiers.

Tous pays confondus, le nombre d'individus activement engagés dans la production agricole est estimé à environ 1,3 milliard. Comme il y a environ 1,3 milliard d'hectares de terres cultivables sur la planète, une donnée qui exclut les pâturages naturels, cela donne globalement un hectare par actif agricole.

Dans plusieurs pays du Sud, le travail agricole s'effectue le plus souvent manuellement au moyen d'outils simples : houes, machettes, etc. dans de petites exploitations de moins d'un hec-

tare. Dans les pays industrialisés, les fermes sont fortement mécanisées : tracteurs, moissonneuses – batteuses, etc. Il y avait en 2005 environ 29 millions de tracteurs dans le monde. Cela revient à un engin par tranche de 45 personnes actives en agriculture. Dans bien des pays du Sud, on ne trouve qu'un seul tracteur pour 500 actifs agricoles, sinon plus.

Dans les pays du Sud, les deux formes d'agriculture, mécanisée et paysanne, se côtoient. On ne peut pas dire qu'elles font bon ménage. D'une façon générale, elles sont en concurrence, que ce soit dans les pays du Sud ou de par le monde. L'une des deux formes d'agriculture constitue en fait une menace pour la survie de l'autre.

En matière d'approvisionnement alimentaire, les popula-

tions du monde entier sont désormais interdépendantes. En effet, au Nord, les populations consomment une variété de produits agricoles ou agroalimentaires qui proviennent des pays du Sud : sucre, fruits, café, cacao, légumes, tubercules, etc. Quant à eux, les pays du Sud importent du Nord des produits manufacturés, mais ils consomment aussi quelques produits agricoles importants, en particulier le blé. Bref, les agricultures du Nord et celles du Sud sont devenues passablement complémentaires.

Les grains de vie

Il faut relever que, de tous les produits alimentaires, les céréales, à savoir le blé, le maïs, le riz, le sorgho, l'orge, etc. occupent une place de premier plan. Elles ont une grande valeur nutritive, tout en ayant aussi l'avantage de se conserver assez longtemps, du moins dans de bonnes conditions d'entreposage, et de se transporter aisément. Les céréales sont, en outre,

essentielles au développement de l'élevage agricole. Dans les pays où, comme au Québec, la production de lait et de viande est bien développée, les animaux d'élevage absorbent deux fois plus de céréales que les humains, les excédents de maïs étant particulièrement importants à cet égard.

Retenons que les céréales constituent la base de l'alimentation humaine sous presque toutes les latitudes. Cela est encore plus vrai dans le Sud où les gens se nourrissent coutumièrement de céréales, de tubercules et de légumineuses : haricots, arachides, etc. Aussi, toute hausse importante des prix céréaliers sur les marchés locaux peut faire très mal aux centaines de millions de ménages qui n'ont que quelques centaines ou quelques milliers de dollars de revenus annuels.

Source : Document *La souveraineté alimentaire ! La seule option envisageable pour l'avenir*. Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)

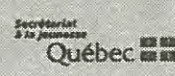
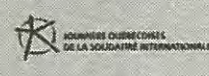


Viens à l'Agora! Changer le monde
ça commence par une idée!

Présenté par le Forum jeunesse Estrie samedi 22 novembre, 13 h

Université de Sherbrooke pavillon Marie-Victorin (D-7)
Événement gratuit

L'Agora : un lieu d'échange pour s'inspirer, exprimer ses idées, partager ses expériences, ses préoccupations et ses réflexions sur plusieurs sujets touchant l'engagement citoyen sous toutes ses formes. Tout ça dans le but de s'approcher collectivement d'un idéal commun.



CONFÉRENCE D'OUVERTURE

CHLOÉ LEGRIS
porte-parole de
l'événement

Nommée scientifique de l'année 2007 par *La Presse* et Radio-Canada, cette ingénieure a piloté le projet de lutte contre la pollution lumineuse, créant ainsi la première réserve mondiale de ciel étoilé à l'Astrolab du Mont Mégantic.

ATELIERS PARTICIPATIFS

AGIR AUTREMENT POUR L'ENVIRONNEMENT

Viens rencontrer des personnes qui ont trouvé des façons simples mais novatrices de s'occuper de l'environnement.

S'IMPLIQUER, ÇA RAPPORTE!

Des estriennes et estriens ont choisi de s'impliquer pour faire la différence dans leur communauté. Viens échanger avec eux!

MÉDIAS ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le pouvoir médiatique, l'éthique du journalisme international et de la dénonciation, mais aussi le devoir citoyen face à l'ère des communications.



EN SOIRÉE au Vieux Clocher de Sherbrooke

VINCENT VALLIÈRES
spectacle *Repère tranquille*

En première partie : Olivier Brousseau
Spectacle gratuit pour les participants aux ateliers de l'après-midi (billets en vente au Vieux Clocher de Sherbrooke 12,50 \$)

Information et réservation :

www.forumjeunesseestrie.qc.ca



CHÔMAGE

Une modification pour les prestataires de Sherbrooke

À compter de décembre 2008, les prestataires d'assurance-chômage de la région économique de Sherbrooke bénéficieront de la bonification de la rémunération admissible. Cette bonne nouvelle, en apparence, peut s'avérer très dangereuse dans une région comme Sherbrooke. Il est important de bien saisir les deux côtés de la médaille afin de ne pas tomber dans le piège.

Rémunération admissible

La Loi sur l'assurance-emploi permet à toute personne recevant des prestations régulières de toucher un salaire sans diminuer ses prestations. Cette rémunération admissible est habituellement égale à 50 \$ ou à 25 % de notre taux hebdomadaire de prestations. Concrètement, si notre taux de prestations est de 200 \$ ou moins, l'assurance-chômage ne tiendra pas compte des premiers 50 \$ touchés chaque semaine. Si notre taux de prestations est supérieur à 200 \$, le seuil de revenus sera fixé à 25 % de celui-ci. La portion de revenus dépassant la rémunération admissible sera coupée des prestations versées cette semaine-là.

Cherchant à savoir si l'augmentation du seuil de revenus encouragera davantage les bénéficiaires à accepter des emplois à temps partiel ou sur appel, le ministère avait, en 2005, mis en place un projet pilote bonifiant le seuil dans certaines régions du pays. Celui-ci permet une rémunération minimale de 75 \$ par semaine ou de 40 % du taux de prestations. Ce projet pilote, en vigueur jusqu'au 6 décembre 2008, était appliqué aux prestataires de la région économique du Centre du Québec (ex. : Magog, Coaticook, East Angus...), mais ne l'était pas à Sherbrooke.

Exemple	taux	rémunération		gains	prestations	
		Loi	pilote		Loi	pilote
A	180	50	75	70	160	180
B	300	75	120	70	300	300
C	400	100	160	150	350	400

Le ministère a décidé de prolonger ce projet pilote jusqu'au 4 décembre 2010 et d'élargir son application à l'ensemble des régions économiques du Canada. Pour la région économique de Sherbrooke, cette bonification ne sera appliquée que pour les nouvelles périodes de prestations établies après le 7 décembre 2008. Une personne dont la période de prestations a été établie avant cette date sera soumise aux seuils de revenus fixés par la Loi (50 \$ ou 25 %).

Le côté empoisonné de ce cadeau

Pourquoi le gouvernement fédéral veut-il nous inciter à travailler à temps partiel ? Cette question mériterait de faire l'objet d'une thèse de recherche approfondie. Toutefois, les dangers de cette incitation sont très concrets lorsqu'on observe la méthode de calcul du taux de prestations appliquée à Sherbrooke. Des gains de travail à temps partiel pendant une période de chômage peuvent considérablement diminuer le taux de nos prestations d'une future période de chômage. Les saisonniers devraient peut-être s'abstenir...

PAR DENIS POUDDRIER • MCCE

À la défense des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**Rencontre publique d'information
chaque mercredi soir à 19 h**

Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

www.lemcce.org «Actif depuis 1980» 819 566-5811

Au Canada, l'écart s'accroît

Les pauvres aux profits des riches

PAR PASCALE PARENT • TROVEPE

Depuis 20 ans, l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît. Les plus riches contrôlent de plus en plus l'économie et possèdent la majorité de la richesse canadienne pendant que les avoirs des plus démunis chutent considérablement. Mais où sont les avantages prédits des programmes sociaux mis en place par les gouvernements fédéraux ? Après cette période électorale, je vous inviterais d'abord à vous demander si ces programmes servent réellement à offrir des droits égalitaires à tous les citoyens et citoyennes. Pour solutionner cet écart, plusieurs abordent le travail salarié comme étant la clef. Pourtant, le Conseil national sur le bien-être social souligne que les travailleurs représentent la moitié des personnes pauvres aptes au travail.

Plusieurs emplois fédéraux dans différents domaines tels que le transport, les systèmes téléphoniques, les banques, sont consignés à un salaire minimum trop faible pour répondre adéquatement aux besoins des travailleurs. Comme l'explique la Commission sur l'examen des normes fédérales du travail, l'augmentation de l'écart entre les revenus coïncide avec la montée de l'économie du « libre-marché », créant ainsi d'innombrables inégalités.

Du salaire minimum à la perte d'assurance-chômage

En gardant une législation salariale aussi inadaptée, le gouvernement fédéral confine le travailleur à vivre sous le seuil de faible revenu et empêche alors, sa propre réalisation. Cette stagnation du salaire minimum fédéral entraîne inévitablement le même processus au niveau provincial, un processus clairement inéquitable qui amène clairement l'enrichissement des investisseurs. Ainsi, 75 % de la richesse des ménages est détenu par 20 % des familles les plus riches.

L'assurance-emploi est un autre programme social qui semble



Dessin : Archives

Les années passent et rien ne change sous le soleil !

d'avantage conçu pour augmenter les inégalités. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a même précisé ses inquiétudes face au faible nombre de travailleurs et de travailleuses ayant droit aux prestations, puisque seulement quatre des dix personnes sans emploi y ont droit. Depuis la réforme des années 1990, en plus de diminuer l'accessibilité, le taux de prestations est passé de 66 % du salaire à 55 %. Pourtant, les cotisations ont permis un surplus budgétaire de la caisse de l'assurance-emploi de plus de 57 milliards à ce jour. Mais où est-il puisqu'il n'a pas été redistribué aux prestataires ? A-t-il réellement contribué à diminuer l'inégalité entre les riches et les pauvres ?

Somme toute, les gouvernements fédéraux précédents doivent le savoir...

Le fédéral dit oui à la pauvreté

Le gouvernement fédéral possède un pouvoir pour diminuer l'écart entre les riches et les pauvres et offrir une société plus juste et équitable. Le libéralisme économique, théorie préconisée par les derniers partis au pouvoir, porte en lui d'énormes enjeux qui ont des conséquences directes dans la vie des plus démunis. Un pays riche comme le nôtre a la possibilité d'enrayer cet écart et contrer la pauvreté ! Alors, à nous d'agir !

OCDE : le taux d'enfants pauvres augmentent au Canada

Le fossé entre riches et pauvres au Canada s'est considérablement creusé au cours des dix dernières années, notamment parce qu'Ottawa a moins investi pour les dépenses sociales que plusieurs autres pays développés, selon un rapport de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Ainsi, le Canada se classe 18^e parmi les 30 États membres.

L'étude dévoile que les mieux nantis ont vu leur revenu croître davantage que celui de leurs homologues des autres pays développés au cours des dix dernières années : le revenu moyen des Canadiens parmi les 10 % les plus riches est de 71 000 \$US, soit 30 % de plus que la moyenne de l'OCDE, qui se situe à 54 000 \$US.



Le taux de personnes au Canada vivant dans la pauvreté, a augmenté de 2 à 3 % selon les groupes d'âge pour atteindre, dans l'ensemble, le niveau de 12 % durant cette période : 6 % des personnes âgées sont pauvres mais 15 % des enfants canadiens vivent sous le seuil de la pauvreté, une hausse de 2,2 %.

Le rapport indique que le Canada dépense moins pour l'emploi et les familles que la plupart des pays de l'OCDE. En conséquence, l'imposition et la redistribution ne réduisent pas les inégalités autant que dans la plupart des autres pays. En fait, leurs effets sur l'inégalité s'amointrissent avec le temps.

Source : Le Devoir.com

VOUS ET VOS DROITS

Je suis victime de racisme

Vous êtes victime de propos racistes vexatoires. Que pouvez-vous faire pour obtenir réparation ?

Les faits :

Une famille loue un appartement dans un immeuble à deux logements. Tous sont de race noire. Leur appartement se situe à l'étage et la propriétaire du duplex réside au rez-de-chaussée. Durant la soirée du 2 août 2002, alors que la famille recevait des amis, la propriétaire est soudainement sortie sur son balcon et a proféré des propos très racistes envers ses locataires. De plus, elle a répété ces paroles à différentes occasions subséquentes lorsque la famille recevait des proches. À la suite de ces événements, la relation entre la propriétaire et ses locataires s'est grandement détériorée. Les locataires décident alors de porter plainte à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. La Commission dépose un recours en leur nom au Tribunal des droits de la personne contre la propriétaire réclamant des dommages moraux et punitifs pour le bénéfice de la famille car la propriétaire aurait porté atteinte au droit des plaignants d'être traités en toute égalité sans discrimination fondée sur la race ou la couleur. Ce droit est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne. En défense, la propriétaire indique que ses propos étaient le résultat d'une réaction émotionnelle incontrôlée de sa part due à un cumul d'événements qu'elle aurait vécus durant l'été 2002 en raison des agissements de ses locataires.

Le litige :

Les locataires ont-ils été victimes de discrimination fondée sur la race ou la couleur ? La défense de la propriétaire est-elle recevable ?

La décision :

Le Tribunal accueille la demande.

Les motifs :

Dans la présente cause, le Tribunal doit décider si les propos racistes tenus par la propriétaire envers ses locataires ont porté atteinte à leur dignité. Il en vient à la conclusion que c'est le cas car les propos racistes de la propriétaire constituaient un traitement injuste fondé sur des caractéristiques qui n'ont rien à voir avec les besoins, les capacités ou les mérites des locataires. De plus, la colère de la propriétaire ne peut aucunement expliquer ni excuser ses paroles. Il n'est pas prohibé d'exprimer verbalement une insatisfaction envers une autre personne, par contre, la Charte interdit de le faire sur la base de caractéristiques inhérentes à la personne qui n'ont rien à voir avec le conflit. Les paroles racistes de la propriétaire ont brimé le droit des locataires au respect de leur dignité. Le Tribunal accorde 1000 \$ en dommages moraux pour chaque plaignant ainsi qu'un montant de 1000 \$ à titre de dommages punitifs puisqu'il s'agit d'une atteinte illégitime et intentionnelle à un droit prévu à la Charte.

Références :

Commission des droits de la personne et de la jeunesse c. Lamarre (15 décembre 2004), Montréal 500-53-0002 10-045, J.E. 2005-334 (Tribunal des droits de la personne). Charte des droits et libertés, L.R.Q., c. C-12, art. 4, 10, 12, 49.

PAR M^{re} ANDRÉ COLLARD • Centre communautaire juridique de l'Estrie / 819-563-6122

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse

Des projets porteurs de changements

[...] les femmes sont très rarement les bénéficiaires prioritaires des programmes de formations techniques offerts par les gouvernements du Sud. De plus, les femmes sont aussi très souvent boycottées par les institutions bancaires locales. Celles-ci ne veulent pas faire crédit aux femmes pour le développement de leur production agricole (achat de semences ou d'engrais, par exemple) puisque, n'étant pas propriétaires des terres qu'elles cultivent en vertu de la loi ou de la coutume, elles n'ont rien à offrir en garantie aux prêteurs.

Une petite révolution

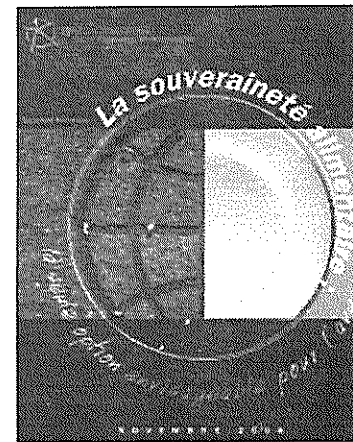
Mais les choses ont commencé à bouger. Dans divers pays, des ONG locales ou internationales ont lancé en faveur des femmes rurales des programmes de micro crédit (petits prêts de 25 ou 50 \$) auxquels elles ont accès en formant des groupes d'épargne. Au Guatemala, le gouvernement a récemment redistribué des terres à des ménages autochtones mayas revenus d'exil en attribuant aux maris et à leurs épouses la propriété des parcelles redistribuées. Une petite révolution là-bas.

« Chaque jour, 100 000 personnes meurent de faim ou de ses conséquences immédiates et 826 millions d'êtres sont gravement sous-alimentés de façon chronique. Or, la planète regorge de richesses, les ressources agricoles pourraient normalement nourrir 12 milliards d'êtres humains, soit deux fois la population mondiale. »

« L'actuel ordre du monde n'est donc pas seulement meurtrier, il est aussi absurde : l'abandon à grande échelle des cultures vivrières, la mainmise des multinationales de l'agroalimentaire sur les semences et la production, les échanges commerciaux au bénéfice des pays du Nord en surproduction, entraînent inexorablement la destruction et la faim de millions de personnes... »

Jean Ziegler, *Le droit à l'alimentation*, Éditions Mille et une nuits, 2002

Source : Document de l'AQOCI, *La souveraineté alimentaire ! La seule option envisageable pour l'avenir*



Les revenus de plus de 2,7 milliards de personnes, soit environ 45 % de l'humanité, ne dépassent pas 2 \$ US par jour, le critère retenu pour définir la pauvreté, du moins dans les pays en développement. Pour un ménage de 5 personnes, cela représente des gains d'au maximum 3 500 \$ US par année.

Du total de 2,7 milliards d'individus, il en est plus d'un milliard qui vivent dans la pauvreté extrême : leurs revenus ne dépassent pas un dollar par jour. C'est parmi eux avant tout que se recrutent les 860 millions de personnes qui souffraient périodiquement ou chroniquement de la faim en 2007.

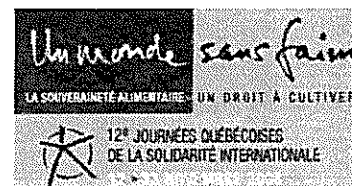
Les Journées québécoises de la solidarité internationale et la souveraineté alimentaire

La 12^e édition des Journées québécoises de la solidarité internationale (JQSI) se pencheront sur la souveraineté alimentaire comme une orientation mondiale de l'agriculture et de l'alimentation, centrée notamment sur le droit des peuples à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. Le thème de la souveraineté alimentaire sera abordé sous les axes suivants : a) la mondialisation néolibérale et les règles du commerce international ; b) l'accès et le contrôle des ressources naturelles et des facteurs de production ; c) les mouvements paysans et les initiatives de la société civile avec la souveraineté alimentaire.

« La notion de souveraineté alimentaire repose sur une analyse politique qui vient questionner tous les rapports, y compris ceux mettant les femmes en situation de subordination qui interfèrent avec la réalisation d'un droit fondamental, le droit à la nourriture. »

Alexandra Spieldoch

Source : Mélanie Mercier B., Carrefour de solidarité internationale



En Estrie, les JQSI se dérouleront du 12 au 23 novembre 2008.

Pour connaître le contenu et l'horaire de l'édition estrienne, contacter Évelyne Baril ou Mélanie Mercier B. au CSI, au 819 566-8595 ou www.csisher.com

Vous pouvez également télécharger le document thématique de l'événement « La souveraineté alimentaire » (PDF, 1,3 Mo) en consultant le site de l'AQOCI.

Répartition du temps des pères dans une semaine

	1986	1992	1998	2005
HEURES CONSACRÉES AUX RESPONSABILITÉS FAMILIALES				
Activités avec enfants	21,0	18,0	17,0	15,0
Travaux ménagers	6,9	9,9	12,0	11,5
Soins aux enfants	3,1	4,9	5,3	4,4
Achats et services	2,8	4,6	3,5	3,6
Éducation	0,9	0,5	0,2	0,3
HEURES CONSACRÉES AUX AUTRES RESPONSABILITÉS				
Soins personnels (dont le sommeil)	71,9	73,3	70,7	69,6
Travail (y compris les déplacements)	52,5	44,3	44,8	50,4
Associations	1,3	2,0	1,6	1,8
Loisirs	28,5	28,5	29,8	26,5

Note : Parmi la population active âgée de 18 à 64 ans (15 à 64 ans en 1986)

Source : PRONOVOST, Gilles (2008) : « Le temps parental à l'horizon 2020 » dans Gilles Pronovost, Chantalé Dumont et Isabelle Bitauudeau (sous la direction de.) *La famille à l'horizon 2020*. Québec, Presses de l'Université du Québec (titre provisoire : Livré à paraître). *La Presse*, Actualités, mercredi 24 septembre 2008

Encore l'ALÉNA : Dow Chemical réclame 2 millions au Canada

S'appuyant sur une clause controversée de l'ALÉNA, Dow Chemical exige que le Canada lui verse « au moins » 2 millions de dollars en dédommagement, pour compenser les pertes que lui a fait subir l'interdiction des pesticides au Québec.

Jugeant la décision du gouvernement québécois « arbitraire, sans fondement et injuste », la multinationale a déposé un « avis d'intention », ce qui signifie qu'elle déposera prochainement une plainte en vertu du chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Source : Cyberpresse 23 octobre 08, François Cardinal, *La Presse*

PAR CLAUDE DOSTIE JR

André Pratte signait dernièrement un éditorial dans *La Presse* à propos de la richesse pétrolière canadienne. Tous les Canadiens, dit-il, profitent de la manne albertaine par le biais de transferts fédéraux. Le déséquilibre fiscal aurait été réglé grâce à ce cadeau venu de l'Ouest. Pourquoi se plaindre alors ?

William Marsden, journaliste à la *Gazette* et auteur de *Stupid to the Last Drop*, donne plusieurs raisons à qui voudrait critiquer l'exploitation pétrolière en cours dans le nord de l'Alberta. Selon lui, l'Alberta se dirige vers une « apocalypse environnementale » et ne semble pas s'en préoccuper.

La raison principale est toujours la même : « *The money is so good* ». Comme Pratte semble en être convaincu, le pétrole est très profitable aux Canadiens. Or, Marsden nous apprend qu'il pourrait l'être encore beaucoup plus. Beaucoup, beaucoup plus.

Des miettes

En 1996, le gouvernement Klein faisait voter une loi qui absolvait les compagnies pétrolières de payer la pleine royauté de 25 % jusqu'à ce qu'elles aient couvert les coûts en capitaux de leurs projets. La posture pro pétrolière des conservateurs albertains a eu comme effet que Suncor, pour ne prendre qu'un exemple, n'a payé en royautés, de 2000 à 2005, que 1,68 \$ par baril de pétrole produit.

Les coûts de production, quant à eux, varient de 15 à 20 \$, beaucoup moins que les 35 à 40 \$ souvent mentionnés par le gouvernement albertain (!).

Marsden accuse aussi les conservateurs albertains d'avoir traité les revenus pétroliers et gaziers comme leur propre petite caisse... noire.

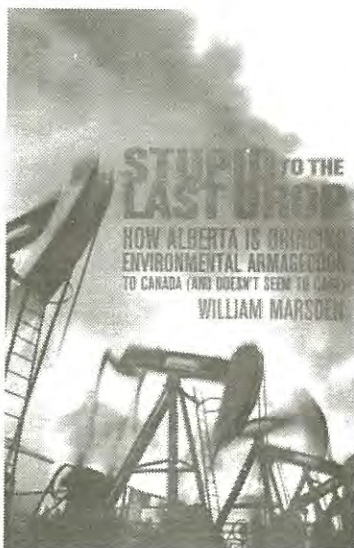
Le *Heritage Fund* albertain, créé en 1976, pour contrer les effets pervers de l'économie tout-au-pétrole, ne contient d'ailleurs qu'un maigre 15,4 milliards. L'Alaska a créé un fonds semblable en 1976 : il contient aujourd'hui plus de 37 milliards. La Norvège, quant à elle, est dans une catégorie à part. Non seulement demande-t-elle des royautés plus importantes mais, l'État contrôle aussi 50 % de la production si bien que le fonds norvégien se situe au-dessus des 300 milliards.

Le gouvernement Klein s'est assuré de se priver de tels revenus en 1993 quand il a privatisé l'*Alberta Energy Corp.*, devenue EnCana.

De faux profits ?

Si les sables bitumineux rapportent, qu'en est-il de leurs coûts ?

Marsden traite abondamment des conséquences de l'exploitation pétrolière. L'extraction des sables oblige un rasage complet de la forêt. Les lacs d'eaux usées sont devenus les plus grandes étendues d'eau de la région.



La loi du silence règne au pays de l'or noir albertain.

Une des compagnies, Syncrude, gère aussi un système de barrages pour contenir ces déchets toxiques, le deuxième plus important au monde... après le barrage des Trois Gorges en Chine.

Ajoutez à cela des poissons contaminés du lac Athabasca, les cancers étranges de certains autochtones de la région, les puits contaminés par l'exploitation gazière et vous avez un récit qui donne froid dans le dos. Une histoire dont Marsden rend bien tout le côté glaouque. C'est l'histoire d'une province où règne une omerta ; où, surtout, l'argent a rendu une grande partie des citoyens incapables de s'indigner.

MARSDEN, William. *Stupid to the Last Drop: How Alberta is Bringing Environmental Armageddon to Canada (and doesn't seem to care)*. Knopf Canada, 2007.

PAR FRANCIS POULIN

Par un fil est sans contredit une lecture de mois de novembre. Jean-Nicolas Vallée trace, dans un style simple qu'il maîtrise depuis plusieurs années, le bref moment de vie d'une jeune femme qui cherche à mourir dans cette saison tout à propos. L'histoire d'Arianne se déroule sur fond de pluie et de feuilles mortes balayées par le froid qui s'installe avant le long hiver québécois. « J'aimerais parler de la mort sans que ce soit perçu comme tragique » écrira Arianne dans son journal intime et qui nous réfère directement à la volonté que l'auteur recherche dans *Par un fil*. Un souhait réussi à mes yeux.

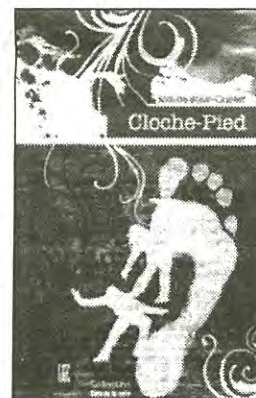
Un récit sur la mort, mais aussi sur l'amour (cet immanquable !). L'amour impossible et tout ce qu'il présuppose de silence. On lit *Par un fil* comme si on regardait du coin de l'oeil, comme la Lune lorgne la Terre dans l'espace, le journal intime d'une personne que l'on aime, juste au-dessus de son épaule. Nous traversons la tristesse, la solitude, le rejet et la colère, de la même manière que le fait cet autre personnage du récit qui suivra Arianne en voyage astral, de façon éthérée mais consciente. Nous suivons ce fil d'Arianne qui nous mène vers l'inconnu, tout comme la vie qui nous traîne dans son labyrinthe tant et aussi longtemps qu'on s'y accroche.

VALLÉE, Jean-Nicolas. *Par un fil*, édité par Jean-Nicolas Vallée et Mécanique générale, Montréal, 2008, 58 p.



Maude Boivin-Ouellet : récipiendaire du 1^{er} prix 2008 au Grand concours littéraire de la Commission scolaire de la région-de-Sherbrooke (CSRS) « Sors de ta bulle »

« Sors de ta bulle » est un concours unique et reconnu à travers le Québec qui s'adresse aux écrivains en herbe du 2^e cycle du secondaire qui ont le privilège d'être accompagnés par des personnes-ressources (écrivains, enseignants, professionnels du milieu du livre, etc.) afin de terminer et de soumettre à un jury un projet littéraire complet. Dans le recueil *Cloche-pied*, de texte en texte, une histoire se tisse. En toile de fond, les couleurs de l'amour et du deuil. Quelqu'un est en route vers l'autre. Et quelqu'un devra survivre à la perte de l'autre.



« les oreilles se taisent un peu plus que nos bouches / un souvenir mue doucement entre mes doigts / ça manipule, les histoires qu'on ferme pas »

BOIVIN-OUELLET, Maude. *Cloche-pied*, éditions GGC, Collection Sors de ta bulle, Sherbrooke, 2008, 122 p. Source : Productions G.G.C. Itée

Le salon de thé L'arbre à Palabre fête ses 5 ans le 5 novembre !

Activités de clôture de ses festivités :

Samedi 8 novembre : Tournois d'échec, à 13 h 00 (inscrivez-vous au salon)

Autres jeux de société toute la journée / À 16 h 00 : Four O'Clock Tea à l'anglaise

Dimanche 9 novembre : Atelier-conférence sur l'art du thé, à 13 h 00 au coût de 5 \$

Avec dégustation (inscrivez-vous, places limitées) / KIRBO, à 19 h 00, musique jazz-manouche



ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s) adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____

LeFaitout

chocolaterie | pâtisserie

90 rue Alexandre, Sherbrooke J1H 4S6

819.791.4203